

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

DATE : 07/07/2022

REFERENCE : [CORRUSS] MINSANTE n°2022_42

OBJET : MONKEYPOX – ÉLARGISSEMENT DE LA VACCINATION CONTRE LE MONKEYPOX VIRUS À TITRE PRÉVENTIF

☒ Pour action

☒ Pour information

Madame, Monsieur,

Face à l'augmentation du nombre de cas de Monkeypox en France et à l'international, la HAS rendra ce jeudi 7 juillet 2022 en fin de journée un avis sur un élargissement possible de la vaccination contre le Monkeypox virus à titre préventif, la vaccination étant actuellement limitée aux personnes contacts à risque d'un cas confirmé de MKP virus en post exposition. Dans l'hypothèse d'une réponse favorable de la HAS à l'ouverture de façon préventive de la vaccination à certains publics cibles plus à risque d'infection par le Monkeypox virus, **il est important d'anticiper les modalités organisationnelles de cet élargissement de la vaccination.**

A ce titre, nous vous demandons de bien vouloir **adresser à alerte@sante.gouv.fr d'ici à demain vendredi 8 juillet à 12h la liste des premiers lieux dans lesquels vous allez proposer la vaccination.** Il est possible d'organiser la vaccination contre le Monkeypox virus en établissement de santé et dans les CEGIDD hospitaliers, ou dans une autre structure non hospitalière, sous la réserve actuelle d'une rétrocession nominative de la vaccination par la PUI d'un établissement de santé et le respect des prérequis du RCP du vaccin (notamment les conditions de transport et de stockage). Des travaux sont en cours pour simplifier les dispositions réglementaires pour organiser la vaccination au sein des structures non hospitalières.

La liste des lieux de la vaccination sera communiquée au niveau national lundi 11 juillet, et devra être disponible sur les sites Internet des ARS avec les coordonnées de contact et continuer à être actualisée par les ARS.

Une communication nationale relative à cet élargissement de la vaccination sera réalisée par la Direction générale de la santé demain vendredi 8 juillet après-midi, avec l'information de la **possibilité pour les personnes éligibles de contacter ces lieux pour organiser la vaccination à partir de lundi 11 juillet.**

Pour assurer cette vaccination préventive, les doses de vaccins vont continuer à être livrées par SpF sur le territoire national en lien avec le Ministère, et des réapprovisionnements dont les modalités vous seront précisées très prochainement vont être assurés. A date, 56 établissements de dépôt ont été livrés en vaccins (sur 67 identifiés par les ARS). **Vous devez vous appuyer sur les doses déjà livrées dans ces 56 sites de dépôt pour armer les premiers sites de la vaccination préventive que vous définirez pour l'ouverture de la vaccination le 11 juillet.**

Les établissements qui assurent la vaccination doivent assurer la traçabilité des doses administrées, et être en capacité de pouvoir recontacter une personne vaccinée, pour assurer notamment la mission de pharmacovigilance. Cette traçabilité doit être assurée *a minima* une fois par semaine par les établissements auprès de SpF. Elle doit être réalisée sur la base du fichier Excel type transmis par SpF, par le pharmacien responsable ou l'effecteur de la vaccination sous la responsabilité du pharmacien. Des travaux sont en cours au niveau du Ministère pour intégrer l'utilisation de e-Dispostock pour la livraison des doses et faciliter le reporting sur les administrations de doses (nous vous tiendrons informés à ce sujet).

Par ailleurs, pour faciliter le déploiement de la vaccination, des travaux sont également en cours pour envisager la possibilité que d'autres professionnels de santé (IDE notamment) puissent être effecteurs de la vaccination, sous la responsabilité d'un médecin.

En cette période estivale, il est particulièrement important d'assurer la mobilisation de tous pour faciliter les parcours de prise en charge et garantir l'accès de toutes les personnes éligibles à la vaccination. Nous vous remercions de votre action en ce sens.

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur Général de la Santé

signé

DIFFUSION RESTREINTE